

## Nullité de droit et rescision pour lésion

Par **mikeportnoy69**, le **05/01/2008** à **15:21**

Bonjour,

Pouvez vous m'expliquez en détail la rescision pour lésion et la nullité de droit des actes fait irrégulièrement par le mineur? Je ne comprend pas pourquoi la rescision pour lésion ne concerne que les actes conservatoires et d'amnistration, et la nullité de droit que les actes de disposition ? Il peut bien avoir une lésion dans un acte de disposition nn?

Merci beaucoup,

Mike.